

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 15 juin 2023

Publié le : 23/06/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle Robert Schwint – La City – 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h37 et levée à 19h03.

**Etaient présents** : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°12), M. Daniel HUOT (à partir de la question n°6), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°9), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

**Etaient absents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER.

**Secrétaire de séance** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT.

**Procurations de vote** : Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Aurélien LAROPPE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU.

**Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023**

**Rapporteur** : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Christian MAGNIN-FEYSOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Bureau du 30 mars 2023.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon ([grandbesancon.fr](http://grandbesancon.fr) : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le secrétaire de séance,



Christian MAGNIN-FEYSOT  
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

**PROCES-VERBAL  
DU BUREAU**

**SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

**Etaient présents** : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

**Etaient absents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU.

**Secrétaire de séance** : M. Yves GUYEN.

**Procurations de vote** : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Fabrice TAILLARD, M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD à M. Benoit VUILLEMIN, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE.

*La séance est ouverte à 18h07.*

## VOLET DÉCISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Ordre de passage des rapports de la partie décisionnelle : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

### Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

#### Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Yves, veux-tu être le secrétaire de cette séance ?

**M. GUYEN.-** Avec plaisir, comme d'habitude.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avec bonheur ! S'agissant de l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023, avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Je vous informe qu'un dossier est arrivé au dernier moment. C'est celui du bâtiment Le Numérique : la convention de mandat entre Grand Besançon Métropole et la SPL (Société Publique Locale) Territoire 25. Ce dossier a fait l'objet d'un envoi complémentaire et il a été déposé sur table, je crois. Il passe en Bureau pour information, mais il ne figurera pas dans l'ordre du jour du Conseil.

S'il n'y a pas de commentaire sur cette séance du 16 février 2023, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

**Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :**

- **ouvre la séance du Bureau,**
- **procède à la vérification du quorum,**
- **annonce les pouvoirs reçus pour la séance,**
- **invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.**

**À l'unanimité, le Bureau :**

- **nomme M. Yves GUYEN comme secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du 16/02/2023, joint en annexe.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

#### Rapport n°2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Mars 2023)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**À l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par LOGE.GBM pour un montant total de 257 900,00 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

*Mmes Anne BENEDETTO (1) et Marie ETEVENARD (1), et MM. René BLAISON (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

### **Rapport n°3 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI**

**M. BAULIEU.-** C'est la pratique habituelle.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**À l'unanimité, le Bureau :**

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à un emploi de cadre expert – chargé de l'action foncière et immobilière qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

<b>Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique</b>
--

### **Rapport n°4 - Soutien 2023 à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) à hauteur de 5 000 € pour son action d'appui et d'accompagnement au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **Rapport n°5 - Réseau Entreprendre en Franche-Comté - Soutien financier de Grand Besançon Métropole aux "Entrepreneuriales"**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole, à hauteur de 3 000 €, pour la session 2022-2023 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **Rapport n°6 - Conférences Open Business CCI 25-70**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la CCI 70-25 ;
- se prononce favorablement sur la convention avec la CCI 70-25 pour formaliser la participation financière de Grand Besançon Métropole à hauteur de 10 000 € TTC par an pour l'organisation par la Chambre de Commerce Saône-Doubs de 6 conférences « Open Business » sur la période 2023-2025, soit 2 conférences par an pour un engagement sur 3 ans de 30 000 € TTC ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **Rapport n°7 - Attribution de subvention au congrès national « Journée d'Etude du Mouvement (JEM) 2023 » organisé par l'association Poursuivre**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 750 € au congrès « Journée d'Etude du Mouvement JEM 2023 » organisé par l'Association Poursuivre ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **Rapport n°8 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à ESN Besançon - Forum "ça me dit l'international"**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Dans cette commission, il y a le rapport concernant le bâtiment Le Numérique. Vous avez regardé ce document pour information, puisqu'il a été vu visiblement le jour de la commission.

**M. RUYSEN.-** Le rapport lui-même concerne le cadrage juridique qui rentre dans les délégations de la Présidente. Vous aurez le document et le contrat définitif lors du Conseil Communautaire de juin.

**À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association ESN au titre de l'organisation du forum « Ça me dit l'International ».**

*Mme Frédérique BAEHR, conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

<b>Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville</b>
---

### **Rapport n°9 - Contrat de Ville - Programmation Appel à projets 2023**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaitez-vous que nous traitions un des éléments s'il y a quelque chose de particulier ? Je ne vois rien de particulier. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 147 subventions pour les montants suivants :
  - 2 000 € à l'association d'Aide aux Détenus (2AD)
  - 600 € et 600 €, 2 000 € et 500 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
  - 1 000 €, 1 000 €, 2 000 €, 1 000 €, 1 600 €, 3 000 € et 2 000 € à la MJC de Palente
  - 3 350 € à la Ville de Besançon – Direction Petite Enfance
  - 5 000 € à l'Association pour la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
  - 1 000 € aux Francas du Doubs
  - 1 000 € à la Tour prends garde
  - 1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
  - 15 000 € à PARI
  - 4 000 € à la Ligue de l'Enseignement
  - 1 000 € et 500 € à l'ADDSEA SPS
  - 1 000 € et 500 € au Club Arcade
  - 1 000 € à l'Association des Autistes de Besançon (AAB)
  - 1 300 € à Tinternet & Cie
  - 1 000 € et 500 € au Sporting Futsal Besançon
  - 1 500 €, 2 500 €, 2 300 € et 5 000 € au Club Sauvegarde Karaté
  - 2 000 € à l'Association Sportive les Orchamps Palente (ASOP)
  - 500 € et 500 € à l'Association Sportive des PTT (ASPTT)
  - 500 € à La Française de Besançon
  - 1 000 €, 750 €, 2 000 €, 1 500 €, 1 500 € et 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils
  - 3 000 € à UFOLEP 25
  - 1 000 € au Dojo Franc Comtois
  - 1 000 € à l'Olympique de Besançon
  - 2 000 € à Besançon Académie Futsal
  - 1 000 € à Palente Besançon Handball
  - 500 € à l'Association Sportive de Patinage Besançon (ASPB)
  - 500 € à Doubs Sud Athlétisme
  - 1 000 € et 1 500 € à Planoise Karaté Academy
  - 2 000 € à Profession Sport Loisirs
  - 500 € et 500 € à Promo Sport Besançon
  - 1 500 € et 500 € à Besançon Université Escrime
  - 500 € à Vesontio Sports Vacances
  - 1 000 € à Besançon Boxe Academie
  - 2 500 € au Groupement des jeunes Doubs Centre Foot
  - 1 500 € à Passe-Muraille – Centre des arts du cirque
  - 3 000 € et 1 500 € à l'Association Na
  - 1 200 € à Hôp hôp hôp
  - 10 000 € et 2 000 € à la Ville de Besançon – Direction Action Culturelle
  - 1 000 € à l'association Supersenor
  - 3 000 € et 6 000 € à l'Association Juste Ici
  - 3 000 € à MOVO
  - 4 500 € au Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM)
  - 1 000 € et 3 000 € à la Compagnie du Colibri
  - 1 000 € au syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo
  - 1 500 € à la Ville de Besançon – Direction Hygiène-Santé
  - 1 000 € à AC Besançon
  - 1 500 €, 2 000 € et 4 000 € aux Centres d'entraînements aux méthodes d'éducation active (CEMEA)
  - 4 000 € à la Ville de Besançon – Maison de Quartier de Planoise
  - 9 212 € au Centre Omnisports Pierre Croppet
  - 4 626 € à Avili 25 Sinéo
  - 11 326 € à BTS Blanchisserie Textiles Services
  - 9 670 € à la Blanchisserie du refuge – Association Jean Eudes
  - 21 256 € à Intermed
  - 1 500 € à Limpio
  - 11 442 € au Tri Quingey

- 12 789 € et 15 000 € à Julienne Javel
  - 5 174 €, 5 000 €, 16 500 €, 3 000 €, 2 500 €, 7 500 €, 1 500 € au Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux
  - 20 543 € au Gare BTT
  - 19 446 € aux CDEI
  - 9 008 € à Api 25
  - 63 000 € à la Régie des Quartiers
  - 10 000 € et 15 000 € à Panorama Etude Formations Conseils
  - 12 000 €, 26 800 € et 1 750 € à Réussite Emploi
  - 15 000 € à l'Ecole de Production
  - 8 100 € à la Caisse Solidaire
  - 1 858 € à INDIBAT
  - 50 000 € à La ligue de l'Enseignement – Fédération du Doubs
  - 4 000 €, 7 000 €, 2 500 € et 12 500 € à la Roue de Secours
  - 4 000 € à l'ADNA
  - 19 361 € à ARIQ BTP
  - 6 000 € à la Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon
  - 1 000 € à l'association FETE
  - 1 500 € à l'ADIE
  - 90 500 €, 10 000 €, 3 000 € à BGE Franche-Comté
  - 500 € et 1 500 € à Solidarité Femmes
  - 1 700 € à l'association Croqu'livre
  - 800 € à la Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)
  - 5 100 € à Léo Lagrange Centre Est
  - 1 000 € à l'Association pour le Lien L'entraide et le Droit à la Différence (ALEDD)
  - 1 500 € au Collège Clairs-Soleils
  - 1 000 € et 3 500 € à Radio Sud Besançon
  - 7 500 € à l'Arc en ciel Orchamps Palente
  - 2 000 € à l'association Les jeunes du quartier des Orchamps
  - 2 000 € et 500 € à l'Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon (APIM)
  - 1 200 € et 1 200 € à l'Association Palente-Orchamps
  - 1 500 € et 500 € à Planoise Valley
  - 2 000 €, 2 500 € et 500 € à l'ASEP Besançon
  - 2 000 € à Radio campus
  - 3 000 € à Tambour Battant
  - 1 800 € au Conseil Citoyen de Planoise
  - 3 000 € à Miroirs du Monde
  - 1 200 € à Reflet sur le Monde
  - 1 500 € à Café Charlie
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

*Mme Marie ZEHAF (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7



**Rapport n°10 - Contrat de Ville - Subventions à l'Antenne Petite Enfance et au Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 3 subventions pour les montants suivants :

- 1 700 € à l'Antenne Petite Enfance au titre du soutien à la parentalité ;
- 1 000 € à l'Antenne Petite Enfance pour le projet « Cercle d'échange et d'entraide entre parents » ;
- 1 000 € au Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs au titre de la « Récup'mobile ».

Mmes Anne BENEDETTO (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Pascal ROUTHIER (1), et René BLAISON (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

**Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport**

**Rapport n°11 - Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2023**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il besoin de commentaire ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à ces associations pour un montant total de 55 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- 500 € à l'association Les Extra Ordinaires ;
- 2 500 € à l'association le CAEM ;
- 2 000 € à l'association Du Goudron et des Plumes ;
- 10 000 € à l'association Juste Ici ;
- 3 000 € à l'association Grain D'Pixel ;
- 3 000 € à l'association Les Voix Intérieures ;
- 5 000 € à l'association Elektrophonie ;
- 1 500 € à l'association Tetraktys ;
- 1 500 € à l'association Les Dimanches d'Avril ;
- 1 000 € à l'association Loup-Vert ;
- 1 000 € à l'association Pig Net l'Art Vivant ;
- 7 500 € à l'association Orgue en Ville ;
- 7 500 € à l'association Européenne du Festival de Caves ;
- 9 500 € à l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°12 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Avance subvention 2023 à l'école de musique Val Saint-Vitois suite au rapprochement entre l'Atelier musical et l'école de musique de l'Avenir de Saint-Vit et des environs**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. MAURICE.- S'il y a des questions, je répondrai. C'est passé dans les différentes commissions sans problème. Ce sont des renouvellements.

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution, de manière exceptionnelle, d'une avance de subvention de 10 000 € à l'association Ecole de musique du Val Saint-Vitois.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°13 - Fonds d'aide Manifestations Sportives - Attribution de subventions - 1ères répartitions 2023**

**M. MAURICE.**- Il s'agit également de renouvellements.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Il n'y a donc pas de chose particulière. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 11 subventions d'un montant total de 53 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le premier semestre 2023 :

- 10 000 € à la Ville de Besançon pour Vital été,
- 20 000 € à la Team Organisation Marchaux pour la Classic Grand Besançon Oubs,
- 1 000 € au Football Club Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 500 € à Nos Enfants d'Ailleurs pour le Panora'Trail,
- 4 000 € au Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi Forts,
- 1 500 € à Entre Temps Escalade pour l'organisation du championnat de France de Para-escalade et du championnat de France de vitesse,
- 8 000 € à l'ASTB pour l'organisation de la 20<sup>e</sup> édition du Trail des Forts,
- 6 000 € à Besançon Triathlon pour l'organisation du Triathlon Vauban,
- 1 000 € à AC 2000 pour l'organisation du VTT de la Dame Blanche,
- 1 000 € à ASPTT Besançon pour l'organisation des Rives du Doubs,
- 500 € à For'Trail pour l'organisation du Bison Trail.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le secrétaire de séance

Le Vice-Président suppléant

Yves GUYEN  
Vice-Président

Gabriel BAULIEU  
Maire de Serre-les-Sapins

## VOLET PRÉPARATOIRE

Les rapports étudiés dans cette partie ne font pas l'objet d'une délégation du Conseil au Bureau : le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis.

### Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

#### Rapport n°15 - Budget Primitif 2023

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous évoquerons le rapport n°15 avant le rapport n°14, parce que l'ordre sera inversé pour le Conseil Communautaire. C'est juste un détail. Je vous propose de regarder donc le rapport n°15.

**M. BAULIEU.-** Je peux faire une présentation très rapide pour dire que c'est la même chose que ce que nous avons vu lors des orientations budgétaires. Voilà pour le rapport de synthèse.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est vraiment synthétique. Quels sont les commentaires ? Silence. Parfait. Je vous propose de voter le rapport n° 15. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### Rapport n°14 - Révision des Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

**M. BAULIEU.-** Vous connaissez la mécanique AP/CP. Il y a là des modifications qui n'engagent pas particulièrement lorsqu'il s'agit uniquement d'actualiser l'échéancier et les crédits de paiement. C'est le cas sur le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) et sur le schéma départemental des gens du voyage. En revanche, sur les autorisations de programme visées, sur le programme Habitat 2013-2021, vous savez qu'il n'est pas fini.

Concernant les aides à la pierre, les Marnières, le campus, la grande bibliothèque, et le matériel roulant (tramway), il s'agit d'abonder les crédits, et quelquefois de manière importante. Sur les aides à la pierre, il n'y a rien à signaler, puisque nous avons la délégation et ce que nous dépensons correspond à ce que nous recevons.

Sur les Marnières, il y a un ajustement. Pour ceux qui se souviennent de ce dossier, dans les dernières étapes que nous avons franchies, nous avons un peu fermé les yeux sur le niveau d'engagement, mais nous savions que nous étions sur un léger dépassement de l'autorisation de programme.

Sur le campus, beaucoup autour de cette table sauront en parler plus savamment que moi, mais il ne faudra pas nous étonner du fait que nous devons sans doute, de manière répétée, compte tenu de l'évolution des prix de la construction, y revenir pour tenir compte, certes, de l'aspect inflationniste, et au coup par coup en fonction des marchés passés, sachant que là, nous avons une modification somme toute modérée. En effet, nous avons prévu un crédit de secours, mais qui se trouve, de fait, affecté.

Sur la grande bibliothèque, je ferai le même commentaire. Ce sont plusieurs millions d'euros que nous ajoutons pour les mêmes causes. Nous en avons déjà parlé, mais il s'agit maintenant de le traduire dans l'AP.

Sur l'opération tram, il est quasiment temps de conclure, parce que nous devons ajouter 7 M€ sur cette AP, et alors même que nous ne pensons plus à la formule optionnelle. Vous vous souvenez qu'il y avait 5 ou 8 rames, 5 fermes et 8 optionnelles, et nous sommes en train de parler des 5 fermes. Je crois que Marie ZEHAF nous en parlera plus complétement tout à l'heure. Ce n'est pas du tout anodin. C'est une

AP/CP sur le budget annexe Transports. J'en profite simplement pour dire, puisque je parle du budget, que nous avons désormais un budget Transports qui est d'un certain montant, puisque nous parvenons presque à 90 M€ entre le fonctionnement et l'investissement. Les projections que nous pouvons faire maintenant montrent que nous sommes dans une situation qui pourrait être tendue malgré la subvention d'équilibre qui est passée à 14,7 M€ dans le budget que nous venons de valider. Voilà les points sur lesquels je voulais attirer votre attention.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Bien ! Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime  
Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

#### **Rapport n°16 - Vote des taux de fiscalité 2023**

**M. BAULIEU.-** Je ne vais pas faire de commentaire particulier dans la mesure où nous avons eu un long débat sur le sujet. La proposition est conforme aux conclusions du débat.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime  
Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

#### **Rapport n°17 - Maintien opérationnel en situation dégradée des services de la Ville de Besançon, du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole**

**M. BAULIEU.-** Sur le plan de la forme, c'est important. Il s'agit d'un dispositif d'entraides que l'on nous consacre et qui a été mis en œuvre au moment de la crise Covid.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est effectivement important. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime  
Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

#### **Rapport n°18 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole - Création nette d'un emploi (création de 4 emplois et suppression de 3 emplois)**

**M. BAULIEU.-** Nous actualisons la liste car nous ajoutons un emploi net. Nous parvenons désormais à 1 460 emplois ouverts à Grand Besançon, soit 1 431 emplois à temps complet. Vous avez tout cela en page 169.

Si vous vous reportez au bas de la page 169 et en haut de la page 170, vous pouvez voir les opérations à la fois de créations et de suppressions qui nous amènent au solde d'un emploi supplémentaire.

Voilà, Présidente, sur ce rapport. S'il n'y a ni commentaire particulier, ni objection, ni abstention, ce rapport est validé.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime  
Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie,  
tourisme et numérique**

**Rapport n°19 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du PMT, pôle de compétitivité des microtechniques pour l'année 2023**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin d'éléments ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

*Mme Frédérique BAEHR (1) et MM. Nicolas BODIN (1) Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Avis favorable unanime

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

**Rapport n°20 - Bâtiment Le Numérique : convention de mandat entre Grand Besançon Métropole et la SPL Territoire 25**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Comme je vous l'ai dit, il s'agit d'un dossier pour information. Nous ne vous proposons pas de présentation, sauf si vous souhaitez des éléments supplémentaires, n'hésitez pas. S'il n'y a pas de commentaire, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°21 - Association Culture Action - Soutien financier de Grand Besançon Métropole pour le programme d'animation de l'année 2023**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vous savez ce qu'est cette association. Elle est importante. Il s'agit de travailler justement pour ceux qui sont dans la création artistique, qui souvent n'ont pas eu de formation pendant leur cursus, pour savoir comment monter une entreprise ou ce à quoi on est confronté quand on se lance dans la vie active. Ils ont donc besoin de ce soutien.  
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°22 - Subvention en faveur d'Emmaüs pour le financement de la création d'un bâtiment de tri et d'aménagement d'ateliers**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **Rapport n°23 - Festival Outdoor Grandes Heures Nature - Edition 2023 - Programmation et budget prévisionnels**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** J'en profite pour dire qu'en accord avec Benoît VUILLEMIN et Michel JASSEY, nous avons reconfiguré, si je peux me permettre de le dire ainsi, la délégation de François BOUSSO. En effet, tout le monde concluait que François était en délégation avec Benoît VUILLEMIN sur la question entre autres de GHN (Grandes Heures Nature) alors qu'il semblait plus logique qu'il le soit avec Michel JASSEY. Par conséquent, nous avons réécrit les arrêtés. François BOUSSO a deux délégations sous deux Vice-Présidents différents. C'était une simple information.

Veux-tu dire un mot concernant le Festival Outdoor ?

**M. BOUSSO.-** J'en ai déjà deux du côté de GBM et j'en ai également deux du côté de la Ville. J'ai le Congrès et la Citadelle. En Conseil Communautaire, je ferai une présentation dynamique pour parler de GHN, des liens avec les 24 Heures du Temps, les communes, une vidéo, etc. Les inscriptions ont bien démarré. Nous ferons quelque chose de sympa. Christophe LIME a déjà mis la barre haute avec les vidéos sur l'assainissement. Du coup, maintenant, pour les présentations en Conseil Communautaire, nous allons essayer de faire quelque chose de sympa.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il faut peut-être rappeler comment cela s'articule pour que tout le monde l'ait en tête.

**Mme BARTHELET.-** Il y a juste un rapport par la suite sur la convention avec le laboratoire C3S. Nous vous présenterons le rapport avec quelques slides. Je ne pense pas que nous aurons les moyens de faire une vidéo, d'autant plus que nous n'aurons bientôt plus de personnels pour gérer les 24 Heures du Temps. Nous pourrions montrer l'affiche en Conseil Communautaire si cela vous convient.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous pouvons peut-être prendre quelques photos parce qu'il y a des photos qui ont été prises l'année dernière. Peux-tu demander ?

**Mme BARTHELET.-** Oui. Je peux faire une petite présentation.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour faire quelque chose d'animé. Pour les deux, on avait procédé ainsi. On avait pris les films. Pour les prospectives, évidemment, on n'avait rien. On avait pris quand même les images non contractuelles du projet et on les avait fondues. On a déjà fait ce genre de choses. Cela peut être bien. Nous allons essayer de faire quelque chose comme cela. L'idée est aussi que cela court sur l'ensemble du territoire.  
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

*M. Nathan SOURISSEAU arrive en séance.*

Avis favorable unanime

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **Rapport n°24 - Déclaration de projet portant sur l'intérêt général de la rénovation et l'extension de la base de loisirs à Osselle-Routelle**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je ne crois pas que cela mérite une présentation.

**M. VUILLEMIN.-** Non. Il s'agit juste d'indiquer que nous sommes au début.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Voilà. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°25 - Loi Solidarité et Renouvellement Urbains - Demande d'exemption d'application triennale pour la commune de Saint-Vit**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est vrai que c'est un peu particulier.

**Mme ETEVENARD.-** Je vais présenter le dossier à la place de Pascal ROUTHIER pour éviter qu'il soit en conflit d'intérêts. Il ne peut donc pas parler.

Ce dossier traite d'une demande d'exemption. Il s'agit d'autoriser Madame la Présidente à demander une exemption d'une amende de 26 000 € chaque année, parce qu'il manque à la commune de Saint-Vit 74 logements sociaux pour atteindre les 20 % rendus obligatoires par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains). Ce dossier a été un peu tortueux, puisqu'il est passé en commission au mois de novembre et les recommandations de l'État ont changé. En effet, la LEC (Loi Égalité et Citoyenneté) précisait qu'il était possible de demander l'exemption sous certaines conditions. Ces dernières étaient assez exigeantes et elles ont été modifiées depuis le mois de novembre. Ce dossier est donc repassé en Commission n°03 récemment pour information, puisqu'il avait reçu un avis favorable en novembre. Au-delà de savoir si l'exemption sera accordée par l'État, il s'agit de savoir aussi qui va régler cette amende.

**M. LIME.-** Ce n'est pas la première fois. En effet, c'est la deuxième fois, me semble-t-il, que nous avons cette demande d'exonération. La dernière fois, je rappelle que je voulais voter contre. Le Président et l'Assemblée m'ont demandé de modifier mon vote. Je l'avais mis sous condition que ce soit la dernière fois. J'ai tenu ma parole. J'espère que tout le monde tiendra la sienne.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est d'autant plus compliqué que nous passons le dossier ensuite concernant l'arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2029.

**M. BAULIEU.-** Je voudrais dire un mot simplement. Je peux comprendre la remarque de Christophe LIME si l'on est face à une attitude de la commune qui fait de la résistance à satisfaire aux exigences faites en matière de logements sociaux.

Or, si l'on reprend l'histoire de l'urbanisme à Saint-Vit, si un certain nombre d'opérations avaient été validées telles qu'elles étaient prévues, notamment avec Néolia, si je me souviens bien, Saint-Vit dépasserait aujourd'hui la jauge de nombre de logements sociaux qu'elle doit produire et avoir sur son territoire. Il me semble que ces considérations constituent de véritables circonstances atténuantes.

Pour ces raisons, je voterai pour, tout attaché que je suis au fait que nous respectons nos quotas de logements sociaux.

**M. LIME.-** Je voudrais simplement que l'on confirme que l'on avait bien dit cela. C'est tout. L'explication que nous a donnée Gabriel nous a déjà été donnée la dernière fois. Quelque part, c'est pour cela que j'avais changé mon vote sur l'explication que tu viens de donner.

**M. BAULIEU.-** Tu sais le temps qu'il faut.

**M. LIME.-** Gabriel, je ne conteste pas tes propos. Nous n'allons pas refaire le débat de la dernière fois. Je ne fais pas de fixation sur la commune de Saint-Vit. Que l'on se comprenne bien, je n'ai pas de souci par rapport à cela. Simplement, l'explication que l'on nous a donnée la dernière fois est exactement la même. Quand je prends un engagement, je le tiens. J'ai retiré mon vote contre et le Bureau s'est engagé à ce que ce soit la dernière fois. Je me souviens bien de ce que l'on avait dit à cette époque-là. Pour moi, c'est un problème de parole.

Sinon, on refait la même discussion que celle que l'on avait eue la dernière fois. C'est pour cela que j'avais été sensible aux arguments qu'avait pu développer le Maire sur certaines choses, et que nous avons modifiés. J'avais dit « OK, j'entends les arguments », ils étaient recevables. Ils le sont peut-être encore un peu aujourd'hui, je n'ai pas dit le contraire, sauf que lorsque l'on prend un engagement, on le tient. Pour moi, c'est important. Je pense que globalement, jusqu'à maintenant, chaque fois que j'ai pris des engagements depuis une vingtaine d'années, qu'ils soient bons ou pas bons pour certains, je les ai toujours tenus.

**M. BODIN.-** C'est quand même un sujet un peu ennuyeux. La production de logements sociaux s'adresse à 70 % de la population française. C'est vrai que certaines communes font le choix politique

– je ne dis pas que c'est le cas de Saint-Vit – de s'exonérer de production de logements sociaux, parce que les amendes sont finalement faibles. Je crois qu'il manque 76 logements, ce qui représente environ 1 000 € par logement absent. Le problème est que nous découvrons le dossier. Pascal ROUTHIER n'a pas le droit de parler, mais je ne connais pas la production de logements sociaux sur la ville de Saint-Vit depuis quelques années. J'entends la difficulté au niveau des bailleurs, la crise de la Covid, l'enchérissement des différentes lignes. Je rappelle quand même que depuis 2008, l'année dernière est l'année au cours de laquelle nous n'avons jamais produit aussi peu de logements publics en France. On devrait produire 100 000 logements par an en France, et l'année dernière, on en a produit 80 000. On est donc très, très loin de la jauge.

Globalement, je ne sais pas comment on va réussir à atteindre ce nombre. Or, sur ce dossier, nous n'avons pas plus d'explication. Je ne sais pas si les bailleurs sont défaillants, que ce soit Néolia, Loge.GBM ou Habitat 25 ou si c'est simplement décalé. Sur la quatrième page, il y avait un programme de production de logements jusqu'en 2025. Lorsqu'on lit sèchement le « truc », je pense que tout le monde est un peu ennuyé.

**Mme ETEVENARD.-** Si je peux répondre à ta question, effectivement, entre 160 et 200 logements sont prévus d'ici l'horizon 2025. Il faut expliquer aussi que GBM est venue en appui à la commune de Saint-Vit afin de demander à l'État de passer en zone 2 plutôt qu'en zone 3, ce qui conditionne aussi le reste à charge des bailleurs. En effet, les bailleurs en zone 3 doivent apporter plus de fonds qu'en zone 2, et GBM avait demandé à l'État de passer la commune en zone 2, mais il n'y a jamais eu de réponse. GBM est déjà intervenue, mais malheureusement, ils ne veulent pas.

**Mme BENEDETTO.-** Au risque de renchérir un peu, je pense que c'est plus une question de principe. On peut dire que l'on va avoir d'autres communes éligibles à la loi SRU, Besançon aussi d'ailleurs. Si l'on n'arrive pas à se mettre en conformité avec la loi, on aura des demandes d'exemption. On peut se demander jusqu'où l'on va. C'est dans cet état d'esprit que je voterai aussi contre, parce que pour moi, cette loi est fondamentale. On doit mettre tous ses efforts, et souvent, on met plus d'efforts sur d'autres choses. Là, justement, cette loi existe pour pousser. Aujourd'hui, Besançon porte 90 % du logement social. On a vraiment des besoins, vous le savez tous. Nous avons énormément de dossiers en souffrance aujourd'hui. C'est donc une question de principe. Un effort est demandé par l'État. Pourquoi doit-on exempter, contourner ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. GRIMAITRE.-** À mes yeux, cette demande est un mauvais signal au regard du rapport suivant sur le PLH (Programme Local de l'Habitat), puisque si l'on prend le rapport, il est écrit :

« *Enjeux relatifs au parc social :*

- *Renforcer le rééquilibrage de l'offre sociale en dehors de la ville centre et en dehors des QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) [...],*
- *Soutenir les communes dans leur volonté de développer une offre en logements communaux et en logements conventionnés ».*

C'est donc un mauvais signal envoyé aux autres communes, puisqu'il pourrait y avoir d'autres demandes d'exemption à l'avenir.

**Mme BARTHELET.-** Je trouve extrêmement regrettable que Pascal ROUTHIER ne puisse pas s'expliquer justement parce que nous savons tous qu'il porte cette politique. Il la porte non seulement pour sa commune, mais aussi pour Grand Besançon, puisqu'on lui en a donné la délégation. Je ne trouve donc pas cela très juste que de lui faire ce procès d'intention. Je crois que c'est au regard de cela que nous devons prendre la décision. Je n'aurais aucun état d'âme à voter pour si nous étions sur une commune qui ne souhaiterait délibérément pas installer de logements sociaux sur son territoire. Or c'est tout l'inverse. Je crois que nous savons tous que la commune essaie de faire au mieux mais qu'il y a de l'inertie dans ces décisions et que des programmes doivent être portés.

*S'adressant à M. ROUTHIER.* Ce serait donc dommage que tu ne puisses pas t'en expliquer et détailler les procédures. Nous le savons dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), de tout ce qui était mis en œuvre. Cette commune n'est pas facile, avec des études complexes au niveau du sol. Néanmoins, l'idée est de faire. Tous les signaux sont favorables pour que ces logements se fassent. Nous ne sommes absolument pas en train de louvoyer avec la loi, mais nous sommes simplement en train de dire que Saint-Vit est une commune en difficulté pour faire cet énorme projet. Ce ne sont pas



quatre logements par-ci par-là, mais ce projet est difficile et long à mettre en place. Néanmoins, il sera fait. Il y a un engagement de la commune. C'est la raison pour laquelle je voterai pour, sans souci, mais je n'aurai aucun état d'âme dans une autre situation, effectivement, à me positionner défavorablement.

**M. FELT.-** Je propose tout simplement de suspendre la séance pour permettre à Pascal ROUTHIER de s'exprimer. Ne faisons pas les hypocrites. Je ne suis pas Président de séance – pas encore ! -, mais suspendons la séance, parce que c'est formel et laissons Pascal s'exprimer. C'est aussi simple que cela.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Si vous voulez. Il n'y a pas de problème. Suspendons la séance et nous écoutons Pascal.

*La séance est suspendue une vingtaine de minutes.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Si vous le voulez bien, je rouvre la séance. Je vous propose que finalement, nous retirions le dossier qui nous a été proposé à l'ordre du jour, parce que ce matin, j'ai reçu un message négatif, de toute façon, du Préfet. Il faut savoir que le Préfet de Région émet un avis. Ce n'est pas la peine que nous rentrions plus loin dans cette question. En revanche, je dis et je réaffirme que nous devons vraiment savoir adopter un projet PLH ambitieux, ce que je pense qu'il est nécessaire de faire, et je me tourne du côté de Gabriel BAULIEU qui va organiser et réunir le PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement), et de Pascal ROUTHIER. Nous avons travaillé vraiment très précisément sur ce PLH et nous voyons qu'aujourd'hui, nous étions encore très loin des moyens que nous devons mettre pour aller sur sa réalisation, y compris d'ailleurs dans la façon, dont sont constituées les ressources humaines, l'équipe, parce que c'est effectivement un très gros travail. Je vous propose de retirer ce dossier. Nous pouvons en discuter.

*S'adressant à M. ROUTHIER.* Du coup, cela te libère la parole dès à présent. Si tu le souhaites, tu peux t'exprimer sur le dossier suivant.

**M. ROUTHIER.-** Je parlerai sur le dossier suivant.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Si vous en êtes d'accord, nous travaillons sur l'avancée de ce dossier que nous retirons pour l'instant. Je passe au dossier suivant.

*M. Benoit VUILLEMIN quitte la séance.*

M. Marcel FELT demande une suspension de séance.

A 19h27, la Présidente suspend la séance.

La séance reprend à 19h38.

La Présidente fait état de d'échanges avec différents services de l'Etat sur ce sujet.

**A l'unanimité, le Bureau décide de retirer ce rapport de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 13 avril 2023.**

*M. Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Avis favorable unanime portant sur le retrait du rapport

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

### **Rapport n°26 - Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2029 de Grand Besançon Métropole avant lancement de la phase de consultation**

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. ROUTHIER.-** Nous allons parler cette fois-ci du PLH. C'est l'arrêt du PLH. Vous l'avez tous entendu, nous sommes passés dans tous les secteurs pour présenter ce PLH. Le 13 avril, lors du Conseil

Communautaire, nous l'arrêterons une bonne fois pour toutes. Une présentation sera faite ensuite dans les différentes communes qui devront délibérer dans les deux mois qui suivent. Celles qui voudront délibérer délibéreront, celles qui ne le voudront pas ne délibéreront pas, mais toujours est-il que le PLH sera présenté dans l'ensemble des Conseils Municipaux pour être validé.

Le 28 septembre, il y aura un deuxième arrêt du Conseil Communautaire avant que le projet soit transmis aux services de l'État pour validation. Il y aura alors une présentation en CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) le 23 novembre 2023. Des modifications éventuelles seront demandées par le Préfet. Nous répondrons bien sûr aux services de l'État par rapport à ces demandes qui auront été faites dans le cadre du CRHH.

Le 14 décembre, il y aura un arrêt définitif de ce PLH par le Conseil Communautaire. Entretemps, j'espère que nous aurons trouvé le bon niveau du PPIF par rapport aux investissements qui devront être faits. C'est compliqué. Dans ce genre d'opération, c'est délicat, parce que bien entendu, certains de mes collègues autour de la table demandent aussi de l'argent pour faire leurs projets. Je reste bien entendu dans cet esprit, toujours solidaire. Le but n'est pas de tirer la couverture à soi, mais simplement d'essayer d'être tous cohérents autour de cette table quant à nos investissements. C'est vrai que lorsque nous avons fait ensemble l'analyse du PLH, beaucoup de questions sont posées par les services de l'État justement en disant : « On a de bonnes intentions dans ce PLH, mais quels sont les financements que l'on met en face ? » L'État dit « OK, pas de problème. Vous nous dites que vous allez refaire de belles crêpes. Mais avec quel argent allez-vous les faire ? » *A priori*, nous devons répondre. Nous avons une évaluation en cours de préparation avec François de façon à ce qu'elle soit présentée, bien entendu, dans le cadre du PPIF. Voilà, concrètement.

Si nous rentrons dans le détail de l'évaluation du précédent PLH 2013-2021, nous devons produire 1 200 logements, ce que nous avons arrêté dans le cadre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et également au niveau de Grand Besançon Métropole. Les objectifs de production ont été atteints à peu près à hauteur de 75 %. Nous n'étions donc absolument pas dans le nombre global de logements qui était programmé. Nous avons un objectif de territorialisation non atteint : l'objectif n'a pas été atteint à Besançon ni dans les bourgs relais. Il y a un bilan intégral dans les autres communes. Cela veut dire que nous ne sommes pas parvenus sur l'ensemble du territoire à faire une répartition conforme à ce qui était programmé.

Pour les logements aidés, c'est pareil. Globalement, nous avons bien fonctionné, surtout à Besançon, mais pas sur l'ensemble des communes de GBM. Nous avons réussi à atteindre tout de même 121 %. La territorialisation souhaitée n'a pas été respectée alors que les objectifs ont été fortement dépassés à Besançon (156 %), mais sous-réalisée dans le reste des autres communes.

Autrement, nous pouvons agir sur le parc existant : dispositifs complémentaires mobilisés, aides à la pierre, aides sur le fonds propre de GBM, NPNRU, OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Nous avons mobilisé vraiment toutes les aides possibles pour aider à la production et à la réhabilitation de ces logements. Le résultat est plutôt mitigé. Les objectifs sont dépassés dans le parc privé. Il n'y a pas eu de problème : un grand succès d'AAPEL (Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements) et PAMELA (Prime à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements Anciens). Cependant, ces objectifs n'ont pas été atteints dans le parc public. Il n'a donc pas été rénové comme il aurait dû l'être, ce qui est dommage.

De plus, aujourd'hui, ils s'aperçoivent que certaines aides qui étaient intéressantes n'ont pas été utilisées, ce qui est très dommage. L'enjeu de la rénovation reste important au regard des objectifs. En effet, nous savons que de nombreux logements sont encore classés en F et G, notamment parmi les logements sociaux. Or, ils ne devraient plus être loués.

S'agissant de l'objectif « répondre aux besoins des publics spécifiques », nous avons vraiment des demandes en termes de besoins en petites typologies. Nous avons également des besoins en petites typologies à des niveaux abordables, partiellement couverts, personnes âgées, jeunes et publics spécifiques. Il y a une grosse tension sur les T2 non résorbée dans le parc public. C'est certain. Il y a également un enjeu dans le maintien du parc privé de qualité en centre-ville, avec l'opération « Cœur de Ville », en l'occurrence avec l'OPAH.

Dans les non-conformités de GBM, nous retrouvons le schéma d'accueil des gens du voyage. Nous travaillons donc ardemment sur ce sujet avec René BLAISON pour que nous puissions avoir notre

grande aire de gens du voyage, plus les 8 terrains familiaux qui devront voir le jour sur GBM. Nous avançons correctement sur ces points-là.

**M. BODIN.-** J'ai une question sur la diapositive précédente. D'abord, tu dis que les objectifs de territorialisation sont non-atteints à Besançon. Après, tu dis « objectifs de territorialisation des logements aidés : fortement dépassés à Besançon ».

**M. ROUTHIER.-** S'agissant de la répartition, nous avons voulu dire que par rapport au dernier PLH, cela a très bien fonctionné à Besançon, puisque tu as 156 % de logements sociaux. Nous étions donc largement au-dessus du nombre de logements programmés. En revanche, la répartition territoriale de ces logements sociaux n'a pas été faite correctement sur l'ensemble du territoire. C'est ce qui a pêché au cours du dernier PLH. Besançon a porté le maximum de logements sociaux.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Disons les choses. C'est bien Besançon qui a porté les logements sociaux.

**M. BODIN.-** Nous sommes bien d'accord. C'est de la production de nouveaux logements sociaux.

**M. ROUTHIER.-** Oui.

**M. BODIN.-** J'ai l'impression que nous n'avons pas produit suffisamment, puisque nous avons produit 500 logements/an. Là, on nous dit que l'objectif sur le logement aidé est fortement dépassé.

**M. LAROPPE.-** A Besançon, pour les logements sociaux, nous avons principalement, dans les opérations de GAP public, celles qui sont sur Vauban, en sachant que sur Vauban, à terme, il y a 800 logements et que les logements sociaux ont été faits pour la majeure partie sur la première phase, ce qui a décaissé beaucoup. Ensuite, dans les opérations sur Besançon, au-delà des 8 logements, il y a une obligation de faire 2 logements en premier logement (20 %). Effectivement, il y a beaucoup de diffus sur Besançon. Nous ne nous en rendons pas compte, et chaque fois, il y a des logements sociaux acceptés. Vous voyez ainsi un programme pur privé de 40 logements. Il faut imaginer qu'à l'intérieur, il y a 8 à 10 logements sociaux. Sur Viotte, 120 logements sortent, dont environ 34 logements sociaux. Finalement, on arrive assez vite aux 156 logements en rajoutant le diffus.

**Mme BARTHELET.-** Si je peux me permettre, il faut que nous nous méfiions de ce saupoudrage pour les communes de la périphérie. En effet, nous n'avons pas de grosses opérations, mais il y a beaucoup de saupoudrage, avec deux par ci, deux par-là, qui ne permettent pas aux bailleurs de faire. Finalement, cela répond aux objectifs du PLH, et on nous demande un PLU. On met donc en place un PLUi (Plan Local Urbain intercommunal). Toutefois, dans la réalité, cela ne se fait pas si on n'a pas une politique forte de dire « on place un minimum de 8 à 10 logements à un endroit » pour que ce soit tenable pour le bailleur social. Je crois que c'est bien indiqué. S'agissant de la pratique de saupoudrage sur la périphérie, il faut vraiment faire attention.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il n'y a pas non plus que du diffus.

**Mme BARTHELET.-** Tout à fait. Cela fonctionne avec une certaine échelle. C'est ce que je veux dire.

**M. LAROPPE.-** J'en profite pour ajouter un petit mot. Il y a des modifications de PLU. Nancray a fait récemment des modifications sur un autre sujet. Ils en ont profité pour faire une modification dans leur PLU. Je crois que sur Nancray, c'est six, si je ne dis pas de bêtise. À partir du moment où un promoteur sort 6 logements, ils sont obligés de mettre 1 à 2 logements sociaux à l'intérieur. Pour des petites villes en termes de taille, c'est intéressant. Pour Besançon, cela se fait quasiment automatiquement, parce qu'il y a très peu de projets qui sortent en dessous de 8 logements. Toutefois, c'est vrai que sur des villes de plus petites tailles, cela peut être intéressant de l'inscrire dans le PLU. Ensuite, vous avez la main pour l'imposer aux promoteurs qui développent derrière. Cela a été fait à Nancray il y a neuf mois à un an environ.

**Mme ETEVENARD.-** Ce que nous disons est intéressant, parce que nous voyons bien que techniquement, Catherine, tu dis que c'est un frein, et en même temps, l'écueil est de recréer des îlots qui concentrent les difficultés. Nous sommes bien là sur une vraie question politique. Ce que vient de dire Aurélien LAROPPE est, à mon avis, essentiel, parce que si on ne crée pas de l'altérité, de culture, de niveaux sociaux culturels au sein des logements en général, y compris des logements sociaux qui

sont intégrés, et c'est la loi SRU aussi, c'est bien de s'enrichir de la différence du voisin, justement. Il me semble que ce que nous allons aborder et ce dont nous devons nous emparer, c'est bien la vacance que vous avez peut-être dans certains de vos logements, puisqu'avec l'artificialisation, cela ne va pas être l'avenir d'artificialiser nos sols, mais bien de lutter contre la vacance.

J'ai rencontré quelqu'un qui venait justement de l'ouest et qui disait : « Quand on traverse Besançon, la vacance se sent et se ressent ». Effectivement, il serait intéressant d'aller chercher les logements qui ne sont pas occupés, avec tout ce que cela soulève, les héritages compliqués, les personnes qui s'y retrouvent financièrement, et de créer des logements sociaux au sein même d'une population socioculturelle un peu aisée. Je pense que là, nous avons de vrais enjeux. Il s'agit de le croiser aussi avec l'OFS (Organisme Foncier Solidaire). L'OFS, c'est compliqué, parce que soit on est propriétaire du sol, soit on ne l'est pas, surtout lorsqu'il y a un immeuble. Néanmoins, il me semble que là, nous avons quelque chose d'étonnant que nous allons devoir articuler entre la vacance, les OFS et la mixité de l'accueil des populations. Sinon, cela va renouveler des problématiques et concentrer les difficultés.

**M. COUDRY.-** Je rebondis sur les propos de Marie. Cette mixité sociale est-elle prévue dans les prochains projets, ou y a-t-il des modèles en bloc, comme ceux que nous avons connus ? J'ai habité en HLM à Novillars. Je n'en garde pas un mauvais souvenir, mais si c'est pour reconstruire les mêmes choses que l'on déconstruit ensuite, on constate simplement que c'est un peu un cercle vicieux. A-t-on réussi à trouver une solution de mixité sociale ?

**Mme BENEDETTO.-** Je pense que pratiquement tout le monde connaît la charte du relogement, en tout cas en ce qui concerne la production d'un tiers des logements qui vont être déconstruits – ils sont pratiquement tous déconstruits – à Planoise. Il y a une charte. Il n'y a non pas une charte, mais une obligation donnée par l'État de reconstruire et de reloger hors quartiers prioritaires. Au niveau de la mixité, des choses sont quand même faites.

**M. COUDRY.-** La question est de savoir si l'on repart pour faire un lotissement entier de logements sociaux ou si l'on a trouvé une solution.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce n'est pas ce que disait Catherine BARTHELET. C'est juste de dire que pour que les bailleurs puissent réussir à avoir un équilibre économique, il faut un minimum de logements. Cela ne veut pas dire qu'il va y avoir une tour ou un ensemble très important. Je ne sais pas combien de logements cela représente. Huit ? Dix ?

**Mme BARTHELET.-** Voilà, et souvent, c'est une grosse ferme au milieu du village, qui est parfaitement intégrée avec le reste des habitations.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous en avons quelques-uns qui sont très diffus sur Besançon, mais nous reconstituons aussi des blocs, et nous espérons qu'ils seront petits. Cependant, nous ne sommes pas en train de diffuser 2 par 2 dans toute la ville. Ce n'est tout simplement pas possible. Il s'agit de voir comment organiser cette mixité ou cette diversité, je ne sais pas comment l'appeler. En tout cas, cela se travaille, et c'est un long travail.

**Mme BARTHELET.-** C'est aussi la qualité des logements. Ce qui a été important dans le type d'immeubles de logements, c'est la qualité des logements et comment pouvoir bien y vivre dedans.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous avons déjà vu sur d'autres requalifications de quartier que la qualité ne suffit pas. Parfois, il y a de très beaux logements qui vont être rénovés, parce qu'il faut de l'accompagnement social. Il y a plein de choses comme celle-là. Je vois qu'il y a des échanges à l'est et à l'ouest. Que dites-vous ?

**Mme BENEDETTO.-** Justement, nous nous demandions s'il y avait en ce moment des projets d'immeubles sociaux à Besançon. Nous n'avons pas l'impression. C'est effectivement très diffus.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous allons plutôt sur quelque chose comme cela. Ce matin, j'ai discuté avec Néolia qui nous disait que sur le quartier de l'Observatoire, là où il y a le boulevard et l'avenue de l'Observatoire, une barre a été cassée, ce qui ouvre un très grand espace à l'intérieur. L'étude socioculturelle qui a été menée proposait qu'un travail soit fait en termes de répartition et que des logements sociaux soient proposés à cet endroit. Néolia produit en général des logements sociaux sous

forme de petits blocs. L'idée était justement que Néolia rentre dans d'autres productions en ville, ce qui serait assez nouveau jusqu'à présent. Pour l'instant, nous sommes plutôt sur ce que disait Aurélien LAROPPE tout à l'heure.

**M. LAROPPE.-** Il faut ajouter à cela qu'effectivement, il n'y en a pas à l'heure actuelle. L'autre chose intéressante de la part des bailleurs, et je tiens à le signaler, parce que parfois, on critique, mais lorsque c'est bien, il faut également le dire, c'est que les bailleurs jaugent aussi le fait que lorsqu'un promoteur sort deux bâtiments, ils ne mettent pas d'un côté les logements en accession OPT et d'un autre côté les logements sociaux. Un vrai travail est réalisé de la part des bailleurs pour travailler avec le promoteur qui revend ensuite pour que les logements soient dispatchés de manière « aléatoire » dans les espaces. Cela demande un vrai travail de la part des bailleurs, parce qu'ils n'ont pas qu'une seule cage d'escalier à gérer propre à leurs outils, mais qui demande d'être répartie.

Pour rebondir sur ce que disait Marie juste avant, c'est justement mieux, parce que nous avons une vraie insertion du logement social dans le projet. C'est effectivement intéressant. Ce cas que j'explique n'est pas le cas dans 100 % des situations.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je trouve aussi que nous nous laissons embarquer sur une mauvaise idée du logement social. Comme cela a été dit au tout début, 70 % de la population est éligible au logement social. Il ne faut pas nous laisser embarquer avec l'idée que le logement social serait juste pour des personnes en très grande précarité. Ne nous laissons pas embarquer dans cette image. Sinon, nous ne comprenons pas que le logement social faisant partie du parcours résidentiel, il doit être dans la mixité. En revanche, l'intention que nous devons y mettre, c'est de savoir si nous mixons bien toutes les catégories socioprofessionnelles, tous les revenus, etc. Il faut faire attention, parce que nous sommes en train de nous dire que nous serions en train de parler uniquement de personnes en précarité. Or ce n'est pas de cela qu'il est question.

Pascal, souhaites-tu dire autre chose ?

**M. ROUTHIER.-** Non, non. Je valide ce que tu viens de dire. C'est important de faire cette mixité. Tant que nous pouvons mélanger le logement social à l'accession à la propriété, c'est tout à fait autre chose.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Si vous en êtes d'accord, nous proposons que ce projet soit déposé. Vous savez que nous devons atteindre notre rythme pour la fin de l'année. C'est important.

**M. ROUTHIER.-** Attends, je n'ai pas fini.

Finalement, dans le diagnostic de ce premier PLH, il y a une offre qui ne répond pas assez à la demande. Les besoins de logements endogènes sont importants. Il y a énormément de demandes. Le territoire répond donc difficilement compte tenu de l'évolution des prix et des caractéristiques de l'offre. Bien entendu, l'inflation génère aussi quelques difficultés. Vous avez l'inflation au niveau du foncier. Vous avez vu comme cela a éclaté ces dernières années.

C'est aussi la complexité dans ce système de voir partir les jeunes et les moins jeunes bien entendu hors de notre territoire pour des prix moins chers du foncier. Nous avons aussi une offre trop monotypée. La production de logements n'a pas permis le maintien des familles actives avec enfants à l'échelle du Grand Besançon, notamment en investissement locatif en petite typologie sur la ville centre – bien sûr, pour avoir des enfants, c'est difficile – et des pavillons de plain-pied ailleurs. C'est bien entendu le schéma typique que nous avons aujourd'hui, qu'il va falloir renverser complètement, puisque nous ne voulons plus du schéma traditionnel que tout le monde connaît ici, c'est-à-dire la parcelle avec la maison au milieu. C'est fini, c'est un esprit qu'il faut essayer de transcender. Il faut trouver une autre façon d'appréhender la construction du logement. Nous en reparlerons plus tard, mais il faudra travailler avec les aménageurs, les architectes pour penser cette nouvelle façon de construire, d'autant plus avec la raréfaction des surfaces constructibles.

L'offre neuve en Pinel, entre autres à Besançon, a fortement concurrencé le parc locatif ancien, ce qui a contribué à développer de la vacance sur le centre-ville de Besançon. Comme le disait Marie tout à l'heure, il faut absolument essayer de reconquérir tous ces logements, mais automatiquement, cela nécessite du management. Le faisons-nous ? Est-ce Grand Besançon Métropole qui le fait ? Laissons-nous aller les choses ? Il faudra bien prendre des décisions, parce qu'il s'agit d'un nombre de logements

important livrés à eux-mêmes, qui ne seront plus du tout utilisés, ou simplement par des personnes peu scrupuleuses et qui voudront continuer de louer ces habitats dans des règles totalement inacceptables.

La production de logements marque une baisse depuis l'arrêt de la loi Pinel et l'augmentation des prix du foncier. C'est vrai que la loi Pinel a apporté beaucoup de logements sur Besançon, mais depuis son arrêt, cela a été plutôt un frein total au développement du logement, notamment avec les prix du foncier.

En conséquence, le marché s'est développé en troisième couronne, c'est-à-dire en dehors de notre territoire, des EPCI (Établissements Publics de Coopération Territoriale) limitrophes, ce qui fait aussi que la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) va essayer d'équilibrer les choses pour tout le monde, ce qui est important, mais cela ne règlera pas le problème des nappes. L'attractivité de l'aire urbaine s'exprime plus fortement.

Les objectifs de production de 2024 à 2029 sont de s'orienter vers un territoire des proximités sobres en foncier en 2040. Il s'agit de s'inscrire dans une dynamique de croissance soutenue de +900 habitants/an sur le SCoT et + 790 sur Grand Besançon Métropole. Le SCoT, à l'échelle de GBM, c'est + 19 088 logements pour accueillir 15 800 habitants d'ici 20 ans. Le PLH à l'horizon 2029, ce sont + 5 400 logements, soit 900 logements/an au lieu de 954 dans le précédent PLH. Vous avez la courbe qui se présente ainsi.

Sur ce, je laisse la parole à François pour détailler tout cela.

**M. PEZZOLI.-** Merci. Sur le PLH précédent, nous avons fixé un objectif que nous n'avons pas atteint, ce qui a été rappelé par Pascal ROUTHIER tout à l'heure, à 1 200 logements/an. Aujourd'hui, nous sommes sur un nouveau volume en termes d'objectifs fixé ici même à 900 logements/an, dont l'État attend qu'ils soient territorialisés à la commune. Ces objectifs territorialisés trouveront bientôt leur traduction dans le PLU.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de cette territorialisation, mais il faut retenir que ce travail est réalisé au regard de plusieurs critères, dont celui du potentiel foncier des communes non seulement au regard de la cartographie des PLU de chacune d'entre elles, mais aussi avec l'expertise de chaque maire au regard de ce qu'il est raisonnablement attendu et qui sera produit sur les six prochaines années, en fonction de certains terrains qui seront en indivision ou sur le point d'être vendus, construits, divisés, etc.

Un travail a donc été réalisé sur cette base. Il a évidemment été réalisé également sur la base de l'armature urbaine proposée par le SCoT en révision qui propose un découpage de l'Agglomération en bassin de proximité (cartographie que vous avez sur la partie gauche de cette diapositive) et qui donne pour chaque bassin un rôle en matière de développement avec, au centre, la tache foncée, le bassin urbain sur lequel on va retrouver les plus fortes intensités notamment en termes d'aménité urbaine. Les bleus les plus foncés représentent les secteurs très structurés, les secteurs structurants qui seront structurés par les communes de Saint-Vit et de Saône. En vert bleu, nous sommes sur les bassins intermédiaires. Les bassins ruraux sont en vert clair. Chacun de ces codes couleurs donnent le niveau d'intensité souhaité en matière de développement de logements sur cette armature urbaine.

Parmi les critères, nous avons été aussi attentifs à la volonté de chaque commune de pouvoir se développer. Enfin, nous avons regardé ce qu'il s'est passé sur le PLH précédent et en l'occurrence si les objectifs fixés ont été remplis ou non. Cela nous amène à cette répartition commune par commune. Là où il y a des changements au-delà de la réduction du volume global, c'est aussi dans une répartition entre la ville centre et les 67 autres communes, puisqu'il avait été décidé avec vous que la Ville de Besançon remplirait au moins 50 % de l'objectif. En l'occurrence, nous sommes au-dessus de 2 800 logements sur 7 400 à remplir sur les six prochaines années.

**M. BODIN.-** Je refais la remarque concernant Marchaux-Chaudefontaine qui, normalement, doit accueillir une ZAE (Zone d'Activités Économiques) de 34 ha, et quant à leur fixer un objectif de 30 logements. Bref, cela peut être à portée de la commune, mais s'ils veulent une zone de 34 ha, en termes de logements ...

**M. ROUTHIER.-** Probablement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vas-tu faire ce quota sur toutes les zones d'activités ?

**M. BODIN.-** Il n'y en a pas beaucoup.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Même sur celles qui existent ? Là, ce sont des objectifs de production de logements. C'est simplement une question. Je me demande si tu imposerais cette règle.

**M. BODIN.-** Nous avons fait le choix en mai dernier que la plus grosse zone sur les 30 prochaines années serait de 34 ha sur Marchaux-Chaudefontaine. Vous savez qu'il faut globalement aménager ce secteur en conséquence en termes de logements, de commerces, etc.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Tout le monde veut-il habiter à Marchaux-Chaudefontaine, parce qu'il travaille à Marchaux-Chaudefontaine ?

**Mme BARTHELET.-** Non.

**M. BODIN.-** Si, en résumé, nous créons la zone à Marchaux-Chaudefontaine et s'ils veulent habiter à Saint-Vit...

*Plusieurs interventions simultanées inaudibles.*

**M. BAULIEU.-** Cela étant, la période de 30 ans laisse du temps pour adapter les choses.

**Mme BARTHELET.-** La commune a-t-elle été rencontrée ?

**M. PEZZOLI.-** Oui. Qu'est-ce qui nous amène à 30 sur Marchaux-Chaudefontaine aujourd'hui ? Il y a un certain nombre de facteurs. C'est d'abord la position de la commune. Aujourd'hui, elle est en accord avec cet objectif à 30. Le point de départ, c'est quand même le SCoT qui détermine que la commune de Marchaux-Chaudefontaine est dans un secteur qui n'est pas structuré, qui est déterminé comme un secteur rural et sur lequel il y a plutôt des enjeux de ruralité à préserver. La commune s'inscrit dans cet objectif. C'est vrai qu'effectivement, comme entendu à plusieurs reprises, il y a cette question de la zone d'activités qui va amener des emplois, et peut-être des demandes de logements à proximité des emplois. Sur les six prochaines années, nous ne savons pas quelle sera la traduction en matière de production de logements. Cela se passera peut-être sur les six années suivantes. Sur les six prochaines, je suis aujourd'hui incapable de vous dire combien d'emplois seront créés sur cette zone d'activités et de quelle nature seront ces emplois. Aujourd'hui, nous n'apportons pas de réponse en matière de logements.

**Mme BARTHELET.-** Je pense que nous avons la même réflexion par rapport à Braillans, sur 200 habitants et 15 logements. On a plutôt envie de se dire que c'est ambigu sur Marchaux-Chaudefontaine.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, mais en même temps, vous voyez par exemple, sur Braillans, il y avait eu une ambition qui n'était pas très importante, et finalement, ils ont prévu de nombreux logements tout simplement parce qu'ils sont sur la ligne. Ils ont un transport en commun qui leur amène aussi cette dynamique.

**Mme BARTHELET.-** Dans le SCoT, on avait observé que Marchaux-Chaudefontaine avait justement fait preuve de plus de dynamisme que ce que l'on avait imaginé, et notamment vis-à-vis du commerce, de la maison de retraite. C'était un peu développé en dehors de ce que l'on aurait pu imaginer sur cette commune. C'est donc surprenant qu'ils souhaitent s'arrêter maintenant par rapport à leur motivation.

**M. ROUTHIER.-** C'est surtout dans le cadre de son PLU. Je ne sais pas si elle a un PLU, s'il a une carte communale, mais c'est surtout à ce niveau-là. Si demain cela devait se déclencher, il faut qu'ils soient prêts à le faire. C'est là que nous devons être attentifs. Si des entreprises s'installent là-bas, il faudra quand même qu'il y ait des logements, car il y aura de la demande.

**M. MAURICE.-** J'ai juste une petite question. À quelle fréquence avez-vous prévu de réactualiser les chiffres ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce sont des engagements.

**M. MAURICE.-** Je vois que j'en ai 35 à Pouilley-Français, par exemple, mais je ne sais pas d'où cela sort.

**M. BAULIEU.-** Ces chiffres ont été constatés, y compris dans des réunions communales, dans les communes et dans les réunions de secteur. Je suis donc étonné que tu dises ne pas être au courant de ces 35.

**M. MAURICE.-** Non, je veux dire par là que cela évolue. Je demande donc quand les chiffres seront mis à jour, parce que de 35, je passe à 70. J'ai un lotissement de 45 maisons qui se fait.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avec combien de logements sociaux ?

**M. MAURICE.-** Aucun.

*Plusieurs interventions inaudibles.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Excusez-moi, j'entends les questions que les uns et les autres se posent. Pouvez-vous préciser la méthode ? Je suis toujours étonnée que l'on réinterroge la méthode, parce que nous l'avons déjà présentée. Représentons la méthode.

François, excusez-moi, mais pouvez-vous redire la méthode pour ne pas que tout le monde soit surpris des chiffres qui sortent aujourd'hui ? Je parle globalement pour que nous soyons clairs dans nos têtes. Allez-y, François.

**M. PEZZOLI.-** Il faut comprendre que nous avons deux cheminements parallèles. Le premier est celui de la planification avec le regard bienveillant, ou un peu veillant, de l'État qui souhaite que nous ayons un développement qui ne fasse pas de la vacance. L'État a plutôt tendance à essayer de nous limiter à la production de logements. Je le dis au passage. Lorsque nous avons obtenu un objectif à 900 logements, c'était après un certain nombre d'heures de négociation avec l'État qui aurait bien voulu fixer l'objectif à 700, voire 750 logements, l'État se calant sur un modèle OTELO qui tient compte d'un certain nombre de paramètres, notamment démographiques, et regardant la tendance sans voir s'il peut y avoir effectivement une autre volonté politique ou des incidences qui viendraient contrarier ces tendances. L'État nous dit 750. Nous remontons cet objectif à 900 à répartir parallèlement là aussi ce qui se fait non plus à l'échelle de l'ensemble du bassin, de l'Agglomération, mais ce qui se fait à l'échelle des communes.

Nous sommes donc allés voir concrètement les communes il y a 18 mois. Nous avons regardé avec elles leur PLU pour vérifier ce qui pouvait être fait sur la base de ce document graphique, et chaque maire nous disant « j'ai un lotissement en cours » ou « j'ai un lotissement qui est prêt à démarrer ». Globalement, ce qui nous intéressait était de savoir, sur cette base, combien allaient être livrés pendant la période du PLH. Nous estimions alors sur 2023-2028, parce que cela a légèrement glissé et je ne suis pas sûr que cela chamboule complètement les choses. Pour autant, nous avons regardé cela avec les communes. Il faut bien avoir en tête que si nous avons fait le cumul de l'ensemble des ambitions de chacun des 68 maires, ce n'est pas 900 logements qu'il aurait fallu, mais sans doute plutôt proche de 3 000.

Forcément, il a fallu appliquer un certain rabotage dans les communes pour que l'ensemble des objectifs communaux rentrent dans l'enveloppe des 900. Cette réduction s'est faite sur un certain nombre de critères. Il a pu s'agir notamment de la dynamique observée dans les territoires, notamment sur la base du PLH précédent. Il a pu s'agir du premier facteur qui nous a importés du cadre donné par le SCoT. J'en reviens par exemple à la commune de Marchaux-Chaudefontaine. Lorsque le SCoT nous dit que sur les communes de Marchaux-Chaudefontaine, Champoux et Braillans, on est sur un secteur qui n'a pas vocation à se développer fortement en matière de logements et que l'on nous donne un volume de logements à produire sur les 20 prochaines années, c'est un cadre contraignant pour nous, mais dans lequel nous nous inscrivons, et c'est ce qui nous amène à produire ces résultats. Par la suite, ces résultats ont été présentés à l'ensemble des élus à de nombreuses reprises, en conférence des maires, en réunion de secteur, pour un certain nombre des communes, en bilatéral avec elles-mêmes. Nous arrivons ainsi à quelque chose qui ressemble à un compromis.



Il nous paraît important de rappeler aussi qu'il ne faut pas considérer dans les textes, en tout cas réglementairement, cet objectif comme un objectif plafond à ne pas dépasser, mais comme un objectif plancher. Quand j'ai dit cela, il y a une petite subtilité qui est que nous devons essayer individuellement, dans chaque commune, d'atteindre, voire de dépasser cet objectif, mais en même temps, nous devons ensemble aller à 900 et non à 1 500, sans quoi nous produirons de la vacance. Tout cela demande de nombreux échanges dans les années à venir, un vrai suivi avec vous, un dialogue. Je terminerai par cela en vous présentant rapidement l'outil que nous avons développé pour pouvoir dialoguer avec vous chaque année. Nous imaginons aujourd'hui à minima avoir une clause de revoyure avec vous dans trois ans, potentiellement, pour redistribuer aussi peut-être les objectifs par bassin.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Du coup, c'est un observatoire. Nous reviendrons ici tous les ans, et cela répondra aussi au fait que nous nous devons de connaître là où nous en sommes et de dire : « Ce n'est pas possible. La solidarité territoriale doit se faire et nous devons produire du logement ». Encore une fois, le logement social, c'est 70 % de la population, ce qui est important.

**M. BAULIEU.-** Par ailleurs, il y a le problème de la perception du sens du PLH, de ce que cela veut dire. Je vais revenir sur un sujet que j'évoque régulièrement, mais dans les communes, on est trop souvent encore en situation de dire « il faut un espace constructible » et personne ne s'en occupe. Un promoteur arrive éventuellement et sort 45 maisons. S'il n'arrive pas, il ne se passe rien. On peut faire le tour des communes. Sur les zones constructibles, dans les PLU, il y a un gel considérable de surfaces. Notre vrai problème sera précisément de faire en sorte que ce que nous sommes en train de sortir en PLH et qui a des chances d'être ensuite en cohérence avec le PLUi, pendant que l'État va avoir une nouvelle approche, ne conduise pas à autant de gel de surfaces correspondant à des logements, que nous avons comme politique, soit que le Grand Besançon, soit que les communes prennent la main pour que les surfaces constructibles soient construites pour que nous atteignons nos objectifs que nous nous sommes lancés.

Toutefois, si nous fonctionnons de la manière selon laquelle nous avons fonctionné depuis trop longtemps, nous pouvons toujours travailler sur tous les plans que nous voulons, ce n'est pas ce qui se passera. Il y a là une vraie question de passer de l'orientation à la réalisation et à la concrétisation, et là, il y a un changement d'effet. Quand vous disiez que les communes auraient mis 3 000 logements, c'est sûr que si nous avions laissé faire, les 3 000 logements ne seraient jamais sortis de terre. Ce n'est pas vrai. Néanmoins, chacun a son stock. Là, nous avons une vraie problématique politique opérationnelle. Cela nécessite des moyens, et la Présidente va dire que nous devons embaucher.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Du coup, Gabriel BAULIEU, Président du groupe PPIF, ce serait bien que nous regardions comment nous pouvons le faire. Je voudrais juste faire un petit commentaire avant que vous relatiez la structuration de ces logements. De toute façon, ce sont des questions sur lesquelles nous reviendrons peut-être assez rapidement, parce qu'elles s'invitent au niveau national. Entre autres, l'État parle de territorialisation, mais pas dans le même sens que nous. Ils sont en train de regarder si finalement, l'autorité organisatrice du logement ne devrait pas se déployer à hauteur des intercommunalités, ce qui pose plusieurs questions.

Premièrement, cela permettrait que finalement, le regard qu'ils portent sur nos territoires soit plus adapté de notre point de vue, c'est-à-dire en fonction de la sociologie, comment nous voyons la dynamique des communes, les projets de zones d'activités, etc. Tout cela nous permettrait peut-être d'être un peu plus par rapport à ce que vous disiez comme quoi l'État considère que ce n'est pas forcément pertinent. Nous pourrions peut-être l'envisager comme pertinent ou non. Derrière la territorialisation du logement, le financement inquiète. C'est un peu comme l'aide à la pierre. Si on nous transfère certaines compétences, quels moyens nous donnera-t-on pour avoir cette politique de logements ?

Comme le disait Nicolas BODIN tout à l'heure, cela fait trois ou quatre ans que la production est très loin des objectifs donnés. Cette année, il y a eu a priori un sursaut. Nous avons justement dépassé les 100 000. Je crois que nous sommes à 130 000 pour la France, mais nous sommes très loin. Nous savons que nous sommes dans une crise du logement telle que nous ne l'avons pas vécue depuis longtemps. Pour tout le monde, cette question du logement est une bombe à retardement si nous ne parvenons pas à avancer sur ces problématiques, sachant que nous sommes confrontés aussi à une problématique de décohabitation. Nous reviendrons peut-être vers vous pour voir comment politiquement faire remonter les inquiétudes de notre territoire sur cette politique de logements sociaux. C'est pour vous donner un cadre plus général qui peut nous interroger dans un avenir proche, puisque

cette discussion a lieu en ce moment entre les différentes associations, des collectivités et le gouvernement.

**M. PEZZOLI.-** La première attente de l'État par rapport à ce PLH est que nous fixions un volume de logements à produire et que nous l'ayons territorialisé. La deuxième est que nous ayons fixé un volume de logements publics à produire parmi ces 900 logements et que nous les ayons qualifiés et territorialisés. La proposition que nous vous avons faite en Bureau-Débats et que vous aviez retenue était de réduire la part de logements publics locatifs de droit commun par rapport au PLH précédent. Je rappelle que cette part était de 170 logements/an. Sur ce nouveau PLH, nous sommes passés à 110. Pourquoi 110 ? D'abord parce que sur le PLH précédent, au moment où les 170 avaient été votés en Communauté d'Agglomération, il n'y avait pas encore le volume de reconstitution de l'offre fixé. La reconstitution de l'offre n'avait pas commencé. Aujourd'hui, nous en produisons environ 70/an. Il faut donc ajouter les 70 logements en reconstitution de l'offre aux 110 logements de droit commun, ce qui nous fait arriver à 180 logements locatifs sociaux à produire par an. Sur ce volume de 180, nous savons que nous sommes sur une capacité à faire proche des limites.

Tout à l'heure, nous avons rappelé que la production de constructions neuves sur le PLH précédent avait été importante. Elle a dépassé les objectifs. Nous pouvons le faire à partir du moment où les autres intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté ne réalisent pas leurs objectifs, c'est-à-dire que chaque année, on réévalue la distribution des agréments et on peut en récupérer un peu ici et là. Ceci dit, pendant que les bailleurs ont fait beaucoup plus de constructions neuves que ce que l'on attendait, ils n'ont pas fait de réhabilitation. La réhabilitation est aujourd'hui un enjeu majeur. Pour permettre aux bailleurs de faire leur réhabilitation, on a maintenu la production à un niveau proche du PLH précédent, soit 110, plus 70. Sur les 110 logements de droit commun, nous sommes partis sur une répartition entre PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion), qui sont les logements locatifs sociaux voués aux ménages les plus modestes, à hauteur de 50 % pour 50 % de PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) que nous avons sur les HLM traditionnels.

Nous redonnons un peu le curseur du côté des PLAI qui était fixé à 30 % sur le précédent PLH, avec l'idée que sur la base des demandeurs qui aujourd'hui sont enregistrés sur notre territoire, 74 % d'entre eux sont éligibles au PLAI. Nous avons souhaité redonner un peu plus de PLAI dans la balance. Nous apportons également des possibilités d'accession à la propriété aidée à travers les BRS (Baux Réels Solidaires) produits de l'OFS et les PSLA (Prêts Sociaux Location Accession) à hauteur de 40 logements/an, ce qui, au total, permet la production de 1 327 logements sociaux, soit un quart environ de la production totale de logements sur le territoire.

En termes de territorialisation, s'agissant des logements locatifs sociaux de droit commun, vous aviez souhaité aussi un rééquilibrage. Aujourd'hui, le parc de logements locatifs sociaux se trouve à 92 % dans la ville de Besançon. Cet effort de rééquilibrage passe par une nouvelle répartition des productions de logements sociaux à 64 % sur le bassin urbain et 36 % sur les autres bassins. Sur le précédent PLH, 64 % correspondaient à l'objectif fixé sur Besançon. Nous allons donc bien vers une déconcentration, un desserrement de la production de logements sociaux sur le territoire.

Pour ne pas éloigner les ménages les plus modestes des aménités urbaines, nous avons différencié la répartition entre PLAI et PLUS en fonction du bassin dans lequel on se trouvait, bassin urbain ou autre bassin, tout en cherchant au global à respecter la proportion de 50 % de PLAI pour 50 % de PLUS. En termes de territorialisation, si je peux ouvrir une petite parenthèse concernant la commune de Saint-Vit qui a fait l'objet du précédent rapport, nous avons fixé un objectif à 90 logements sociaux pour un objectif total de 200 logements. Je le précise, puisque nous parlons de l'effort de la commune pour rattraper son retard. Nous sommes sur un objectif qui reste quand même ambitieux. Sur la base de ces volumes, quatre orientations politiques avaient été arrêtées par les élus en Bureau-Débats. Elles se sont déclinées depuis en une quinzaine d'actions opérationnelles. Nous en venons un peu à ce que nous disait Gabriel BAULIEU. Effectivement, une fois que l'on a planifié un stock de logements à produire, il reste à trouver les leviers, les moyens d'actions, pour pouvoir concrétiser finalement ces objectifs.

Concernant ces quatre orientations politiques, nous avons d'abord un premier volet qui portait sur les parcours résidentiels. Nous avons dit tout à l'heure que nous étions jusqu'ici sur une production relativement monotypée avec, si je caricature un peu les choses, de la toute petite typologie en copropriété sur la ville centre et du pavillon en périphérie. Tous les ménages ne s'y retrouvent pas, en particulier les familles. C'est une des raisons pour laquelle elles se retrouvent à s'installer finalement

dans les communautés de communes voisines. À travers cette orientation politique, la volonté est d'offrir un parcours résidentiel complet, qui puisse permettre à la fois à toutes les bourses sur notre territoire, à tous les besoins, toutes les envies, du plus jeune au plus âgé. Cela donne lieu à des actions portant sur des publics spécifiques, les plus jeunes, les plus âgés, les gens du voyage, les publics les plus précaires, etc., et tout cela avec une recherche de mixité et de diversité.

La deuxième orientation porte sur le parc existant avec la question de savoir comment nous pouvons le réinvestir. C'est à la fois la manière dont nous allons rénover ou transformer le parc existant et comment on va regagner le parc vacant. Le logement vacant dans l'agglomération représente entre 8 000 et 10 000 logements qui aujourd'hui présentent un potentiel à reconquérir, même si nous savons que nous devons garder des objectifs extrêmement modestes, puisqu'en matière de production, nous avons fixé un objectif à 30 logements/an seulement à remettre sur le marché.

**M. BAULIEU.-** C'est un chiffre que nous traînons depuis des années. Nous ne devons pas nous faire d'illusion ni bâtir notre prospective d'habitats là-dessus, ou alors l'État sort des règles exorbitantes du droit commun pour pouvoir exproprier à tout va dans les cœurs de ville pour pouvoir refaire de l'habitat en mettant plusieurs millions d'euros, mais pour l'instant, nous ne comptons pas là-dessus.

**M. PEZZOLI.-** Je pense que sur la question spécifiquement de la vacance, effectivement, l'enjeu premier est d'abord d'endiguer ou d'arrêter la progression du parc vacant en veillant à la fois à ce que nous produisons en volume et à la manière, dont nous pouvons conforter l'existant, notamment par des travaux de réhabilitation ou de confortation du parc.

La troisième orientation porte sur l'habitat projeté dans son environnement, la manière, dont nous pouvons renforcer l'articulation entre le projet de territoire et les différents outils, notamment le SCoT et le PLUi en premier lieu, avec derrière, toute une série de questions que nous pouvons poser avec les partenaires, et notamment les opérateurs, les constructeurs, les promoteurs. Longtemps, les acteurs de la construction opéraient seuls, à leur guise. Nous devons faire valoir ce que nous pouvons construire. Les objectifs que nous nous fixons étaient finalement les orientations politiques que nous souhaitons imposer.

Enfin, la dernière orientation porte sur la capacité en ingénierie de GBM. Nous avons parlé tout à l'heure de la question des moyens. Parmi ces moyens, je ne parle pas de moyens de fonctionnement ou de moyens humains, mais de moyens juridiques et techniques. Effectivement, sur la prochaine période du PLH, il est prévu de passer en délégation des aides à la pierre de type 3, ce qui nous rend plus autonomes et ce qui demande aussi plus de moyens dans la façon dont nous allons pouvoir développer nos actions en matière de réhabilitation sur le parc privé et de production et réhabilitation sur le parc public. Il est prévu de passer en autorité organisatrice de l'habitat, mais là aussi, certains points restent à régler avec l'État. Aujourd'hui, les autorités organisatrices de l'habitat sont peu nombreuses en France. À ma connaissance, elles sont au nombre de trois, dont deux en Bretagne.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce sont ceux qui ont déjà un PLUi.

**M. PEZZOLI.-** Je termine rapidement par cette diapositive sans rentrer forcément dans le détail, mais c'est simplement pour faire écho à quelque chose que j'ai pu dire tout à l'heure en présentant les objectifs territorialisés. Il est prévu que nous – quand je dis « nous », il s'agit de la compétence habitat, la compétence urbanisme avec le PLUi et l'Agence d'Urbanisme, notamment dans l'observatoire du foncier qui va pouvoir animer – puissions venir vous voir régulièrement, annuellement pour la plupart d'entre vous, de sorte que nous puissions à la fois suivre les avancées dans les communes, répartir différemment les objectifs si certaines avancent plus rapidement que d'autres, et surtout identifier avec vous les points de blocage pour les lever et trouver les bons moyens d'actions pour les lever.

Je termine par ce petit encadré jaune. Nous avons eu un Comité de Pilotage la semaine dernière avec les premiers retours de l'État. Aujourd'hui, nous sommes en train de déposer avec ce Bureau, puis notre Conseil Communautaire, le premier arrêt du PLH. Il faut considérer ce premier arrêt comme une intention, mais derrière, un certain travail devra être encore réalisé, notamment au regard des retours que pourront nous faire les uns les autres, l'État en premier lieu, et bientôt les communes et le SCoT. L'État nous a globalement fait un retour plutôt positif, avec un certain nombre de précisions sur des actions que nous reverrons bientôt. Je dirais de façon plus transversale qu'ils sont plus en attente sur la manière dont nous pourrions préciser les actions qui, pour eux, ressemblent encore trop, pour

certaines d'entre elles, à des attentions qu'à des actions. La question qui se pose également est celle des moyens. Nous devons travailler sur ce sujet dans les prochains mois et jusqu'au deuxième arrêt qui aura lieu en septembre 2023.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci pour ce travail de dentelle. Il faut le dire. C'est très important. Merci aussi à Pascal ROUTHIER et aux services, parce que cela demande un très gros investissement. J'ai juste une question. Dans tout cela, puisque nous parlons d'argent ce soir (d'habitude, nous n'en parlons jamais), dans le cadre de la projection du ZAN, la flèche que vous présentiez tout à l'heure implique-t-elle qu'il faudrait envisager un stock de foncier pour garantir le logement ? Comme tu le disais tout à l'heure, il y a le stock pour les zones d'activités et le stock pour l'habitat. Nous savons bien que nous rêvons tous de faire essentiellement de la rénovation. Cela impliquerait-il qu'il faudrait peut-être essayer de nous projeter dans des moyens pour maîtriser plus ? Partons-nous du principe que tout sera dans le privé ? C'est une question.

**M. BAULIEU.-** Ce qui va importer – je regarde Aurélien LAROPPE, car je décline cela en termes de PLH, notre chantier du PLUi étant en cours – est qu'à l'arrivée du PLUi, nous devons être raccord d'une manière ou d'une autre pour savoir si nous aurons la volonté ou la capacité d'avoir quelques marges. Après, cela renvoie à ce que tu rappelles et ce que j'essayais de dire tout à l'heure. Il ne faut plus que nos orientations documentaires (PLH, PLU) soient uniquement des déclarations d'intention. Il faut que cela devienne opérationnel. Sur les moyens, je parlais de l'intercommunalité ou des communes qui prennent la main. En termes plutôt éventuellement d'implication, ce n'est pas tant d'avoir à dessein un stock préalable, mais il faudrait peut-être dire à un moment donné « nous faisons de l'aménagement urbain » – ce sera peut-être nous ou nous délèguerons à des opérateurs – pour que les choses se fassent. Néanmoins, une fois que c'est inscrit dans nos documents, de toute façon, nous savons que c'est sur ces espaces que cela se fera. En revanche, je pense que nous devons prendre la main, et cela fait 20 ans que je le dis.

**M. FELT.-** Prendre la main de quelle façon ?

**M. BAULIEU.-** Tout à l'heure, la Présidente proposait de faire un voyage d'études. N'as-tu jamais pratiqué de ZAC urbaine dans ta commune ?

**M. FELT.-** Non.

**M. BAULIEU.-** Cela pourrait être cela, par exemple.

**M. FELT.-** OK. C'est donc l'outil.

**M. BAULIEU.-** Je ne suis pas en train d'en faire la promotion, mais c'est un des outils. Si nous ne faisons pas cela, nous voyons bien ce qu'il se passe dans nos communes. Si à un moment donné, tu ne prends pas la main pour dire qu'il y a un ensemble cohérent là, on l'empoigne, on fait un projet d'ensemble et on le conduit, tu fais du mitage. Tu avais là une ou deux parcelles. D'ailleurs, nous ne parvenions pas à vérifier nos cohérences avec nos chiffres de SCoT en matière de densité. Plus nous allons dans la précision du PLH et du PLUi, ce que nous sommes en train de faire, plus le fait de prendre la main et de piloter l'urbanisation devient indispensable.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Encore quelques crédits au PPIF ! Nous terminons sur ce dossier, si vous en êtes d'accord. Nous nous sommes dit beaucoup de choses. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

*Mme Marie ETEVENARD quitte la séance.*

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°27 - GeMAPI - Approbation de la modification des statuts de l'EPTB Saône & Doubs**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Souhaites-tu dire quelque chose ?

**M. ORY.-** La révision des statuts a pour but d'intégrer de nouveaux adhérents. Il s'agit également d'ajouter certaines précisions à la demande des services de la Préfecture de Saône-et-Loire. Tu avais souligné que le vote des statuts s'arrête désormais à la seule compétence du Conseil Syndical de l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin).

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est quelque chose qui chagrine.

**M. BAULIEU.-** C'est vrai que le syndicat est une forme d'autonomie bizarre.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est une vigilance que nous devons avoir. Je sais que Gilles sera très vigilant.

**M. ORY.-** Christophe LIME y est aussi.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est un appel. Pouvons-nous avoir votre vigilance à tous les deux ? Parce que maintenant, ce Syndicat a une âme très autonome, ce que je ne trouve absolument pas normal. Nous nous le sommes déjà dit, nous en avons parlé avec Gilles ORY. Je trouve qu'il y a un abus des syndicats qui deviennent ultra-autonomes, ce qui ne va pas. Cela nous oblige et à un moment donné, et nous nous demandons où nous continuons à avoir notre propre autonomie. Ces changements de statuts sont vraiment inquiétants.

**M. LIME.-** Sinon, l'idée est intéressante de travailler par bassin. Je pense qu'aujourd'hui, un des manques qu'il peut y avoir en termes de politique de l'eau est qu'il n'y a pas suffisamment de cohérence. Quand je vois que nous avons encore deux syndicats sur l'Ognon, les problématiques sont les mêmes entre le début et la fin de l'Ognon. À l'inverse, tu as raison. Nous avons la difficulté comme quoi lorsque nous faisons ce type de choses, plus c'est grand, plus cela nous échappe. C'est un vrai souci.

**M. BAULIEU.-** Et avec la règle qui est soulignée et qui est assez singulière, à savoir qu'une fois les statuts mis en place, le Syndicat est autonome pour changer ses règles de gouvernance, puisqu'il peut modifier ses statuts, cela nous paraît plutôt abusif. C'est vrai que si nous sommes les seuls à le dire, cela fait désordre. C'est pour cela que nous nous en remettons à votre attention.

**M. ORY.-** Christophe LIME était là. Apparemment, les collègues n'ont pas réagi. Le Président a été le plus transparent possible durant son mandat et il a dit « après moi... ». Je voudrais dire aussi qu'en 2025, nous allons former un EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour réduire le Syndicat de la Vallée de l'Ognon. C'est donc en bonne voie.

**M. LIME.-** Il ne faut jamais désespérer.

**M. ORY.-** C'est bien parti.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** En même temps, avec la crise que nous rencontrons sur l'eau, je crois que c'est bien.

**M. LIME.-** C'est ce qu'ils ont fait sur la Loue.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Évidemment. Nous reparlerons de cette crise de l'eau, mais nous sommes dedans. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°28 - Refonte du fonds Isolation et énergie et du fonds Centres de village - Création du Fonds Climat**

**Mme GAGLILOLO.-** J'ai l'impression de vous avoir présenté ce rapport huit fois. Certes, quelques élus n'étaient pas en Conférence des Maires. Le diaporama que j'ai prévu pour le Conseil Communautaire est beaucoup plus raccourci. Il comporte six slides. Je ne reprends pas tous les actes. Nous resterons sur les principes généraux du fonds.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Jean-Louis FOUSSERET disait trois, mais je peux être plus généreuse.

**Mme GAGLILOLO.-** Si vous voulez, nous pouvons le parcourir.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Non, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°29 - Création d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, GBM et les bailleurs sociaux dédié à la passation et l'exécution d'un contrat de concession pour le déploiement du projet de solarisation du secteur Planoise - Modalités de participation financière de GBM**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je crois que là, c'est pareil. Ferez-vous une présentation en Conseil ? Ce n'est pas obligé.

**Mme GAGLILOLO.-** Je trouve assez intéressant d'en parler. Nous sommes sur quelque chose d'innovant.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** OK. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

*Mmes Anne BENEDETTO (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Avis favorable unanime

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

**Rapport n°30 - Réseau de chaleur Besançon OUEST – Cogénération ENGIE - Avenant au Bail Emphytéotique Administratif**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°31 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de requalification de la rue de la gare sur la commune de Larnod (RD 478)**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°32 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la rue de l'Eglise sur la commune des Auxons (RD 230)**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°33 - Réalisation d'opérations de dissimulation de réseaux à mener conjointement aux opérations d'enfouissement de réseaux menées par le SYDED**

**M. GUYEN.-** Deux mots, comme d'habitude. C'est nouveau. On parle de dissimulation et non d'enfouissement. Il y a une différence bien que le résultat soit le même. Pour l'enfouissement, c'est lorsqu'il y a des travaux de requalification derrière. Le SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs) enfouit ses réseaux et on fait de la requalification d'enfouissement. Quant à la dissimulation, c'est lorsque le SYDED fait des travaux, il procède à l'enfouissement de l'ensemble des réseaux secs, voire des branchements, ce qui est nouveau, mais il n'y a pas de travaux de requalification. On rebouche simplement la tranchée que le SYDED a ouverte et il n'y a pas d'autres travaux. C'est pour cela que l'on dissimule les réseaux. Avez-vous tout compris ? C'est parfait. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Peux-tu nous donner une définition de « requalification » ? Ou le feras-tu en assemblée ?

**M. GUYEN.-** En deux mots, la requalification, c'est lorsqu'il y a de la création de trottoirs ou autres, et ce n'est pas du GER (Gros Entretien et Renouvellement). Souhaites-tu la définition du GER ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Tu le feras une prochaine fois. Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°34 - Autorisation de signer l'accord-cadre pour la fourniture de matériels électriques**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°35 - Convention pour participation financière des entreprises AKUO et GEM DOUBS -  
Requalification de la rue Weibel à Novillars**

**M. GUYEN.-** Sur ces travaux, nous avons une structure à faire. Pour les entreprises, il y avait 35 000 €. Nous sollicitons les entreprises AKUO ENERGY et GEM Doubs au niveau de ce montant. Nous avons acquis d'AKUO 22 500 €. GEM Doubs refusait. Ce matin, nous avons eu la bonne nouvelle. Avec Hervé GIRARDOT, nous sommes allés voir le Directeur en compagnie du Maire. Nous avons réussi à lui vendre le montant des travaux à 22 500 € et il nous a donné son accord.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°36 - Avenant à la convention d'amodiation de place de stationnement entre Grand  
Besançon Métropole et la SARL PATRIAL**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°37 - Convention de délégation pour l'organisation des navettes scolaires par la Ville  
de Besançon**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°38 - Acquisition de rames de tramway et prestations associées pour le réseau de  
transport de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Souhaites-tu en dire deux mots ?

**Mme ZEHAF.-** Oui. Je voudrais simplement faire un petit rappel et préciser comment s'est passé cet appel d'offres pour les rames de tramway. Je vous rappelle qu'en avril 2021, Grand Besançon Métropole avait décidé d'acquérir quatre à cinq rames supplémentaires pour une capacité de 220 à 260 passagers en tranche ferme, plus trois ou quatre rames en tranche optionnelle. Pour réaliser cela, nous nous sommes tournés vers un groupement de commandes pour essayer de négocier les prix, puisqu'avec quatre ou cinq rames, nous n'allions pas réussir à avoir des prix intéressants. Un groupement de commandes a été réalisé avec Brest et Toulouse qui avaient aussi l'intention d'acheter des rames, pour faire un groupement de commandes et un achat total de 23 rames de tramway. Effectivement, cela nous a permis de rationaliser les coûts et de mettre en commun notre expertise.

Après ce groupement de commandes, nous avons fait un appel d'offres le 8 février 2022 pour une durée de huit ans. À ce moment-là, deux candidats ont répondu, Alstom et CAF. Une première offre a été remise par les deux candidats en mars 2022. Les montants proposés étaient bien supérieurs aux estimations que nous avons faites en 2021. En effet, le prix des rames s'élevait à 5 M€ pour Alstom et 5,6 M€ pour CAF lorsque notre estimation était autour de 3 M€. Nous avons rencontré les industriels à Toulouse les 18 et 19 septembre 2022 pour négocier certains points et optimiser notre groupement de commandes qui avait plutôt été pris au départ pour une commande de rames différentes, chacun voulant



son bout de rame particulier. Les services ont bien retravaillé pour avoir quelque chose de quasiment identique et pour essayer d'optimiser les coûts. Nous avons ensuite proposé une nouvelle offre. CAF s'est désisté et nous n'avons plus qu'un répondant, Alstom, qui a proposé une offre finale en février 2023. La Commission d'Appels d'Offres, qui s'est réunie le 20 mars 2023, a attribué le marché à Alstom. Cette délibération a pour but de valider le marché.

**M. LIME.-** À quel montant s'élevait la deuxième offre ?

**Mme ZEHAF.-** À 3,6 M€ la rame. Il y a eu une optimisation entretemps. Cela étant, le marché reste quand même beaucoup plus cher que notre estimation. Le budget total s'élève ainsi à 18 509 386 € HT. Nous pourrions ensuite acquérir trois rames optionnelles pour le prix de 2,5 M€/rame, mais nous devons nous décider un an avant la livraison de la dernière rame, soit en juin 2025.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci beaucoup. Avez-vous des questions ?

**M. BODIN.-** Je me demande juste comment Alstom procède. Vous avez estimé le prix d'une rame à 3 M€, ils répondent à 5 M€. Je ne sais pas ce qu'il se passe, mais le prix baisse finalement à 3,6 M€.

**Mme ZEHAF.-** Déjà, nous n'avons pas compris au début pourquoi ils avaient fait une offre si élevée. Nous avons peut-être des demandes un peu différentes sur nos rames, elles n'étaient peut-être pas toutes les mêmes. Cela étant, nous n'avons pas compris pourquoi ils avaient fait une offre à 5 M€.

**M. BODIN.-** Et celle de CAF s'élevait à 5,6 M€.

**Mme ZEHAF.-** Oui. Nous n'avons pas compris. Ensuite, CAF n'a pas donné d'explication quant à son abandon du marché. Ils avaient remporté le marché de Montpellier qui comportait 70 rames. Ils ne pouvaient peut-être pas répondre à tout. C'est pourtant Alstom qui nous avait dit de faire un groupement de commandes pour optimiser les coûts.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** En tout cas, c'est important. De plus, la fabrication des moteurs se fait à La Rochelle et à Le Creusot. C'est intéressant, parce que par rapport à la discussion que j'avais eue avec les Achats, on ne pourra pas nous reprocher le fait que nous sommes sur une production locale.

**Mme ZEHAF.-** De plus, Alstom ne pouvait pas répondre au marché, parce que c'était des rames courtes. Or, ils ne les fabriquaient pas.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, mais cela leur pose moins de problèmes maintenant. Ce qui est important est que nous avançons sur ce dossier. Cela va coûter encore plus cher au PPIF. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

<b>Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations</b>
--

**Rapport n°39 - Edition 2023 des 24 Heures du Temps - Convention de partenariat avec le laboratoire C3S pour l'organisation des conférences**

**Mme BARTHELET.-** Nous en avons parlé tout à l'heure.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous proposons de passer les deux rapports simultanément. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **Rapport n°40 - SEM Sedia – Modification des statuts d’une filiale et création d’une filiale**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s’oppose ? Qui s’abstient ? Merci

**A l’unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

*Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Gabriel BAULIEU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Avis favorable unanime

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

### **Rapport n°41 - Opérations immobilières réalisées en 2022 par Grand Besançon Métropole : rapport de synthèse**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous quelque chose à ajouter ? Qui s’oppose ? Qui s’abstient ? Merci.

**A l’unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **Rapport n°42 - Droit de Préemption Urbain - Bilan des Déclarations d’Intention d’Aliéner du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s’oppose ? Qui s’abstient ? Merci.

**A l’unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **Rapport n°43 - Commune de Saint-Vit - Révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de concertation**

*Les rapports n°43, 44 et 45 sont présentés conjointement.*

**M. LAROPPE.-** Pour Saint-Vit, comme vous le savez, une révision allégée du PLU est en cours. Il y a le développement d’extension de la société U LOG située sur la ZAE la Foulottière.

*S’adressant à M. ROUTHIER. Pascal, tu n’es pas en conflit d’intérêts. Si tu souhaites intervenir, n’hésite pas.*

L’idée est de faire une modification de zonage au profit d’une zone UZ, zone pour le développement économique, et de travailler sur l’espace paysager. En effet, il y a un espace avec des habitations et un espace avec une zone économique. L’idée est de maintenir cet espace paysager qui fait tampon entre les deux, comme vu en Comité, d’inciter la société U LOG qui travaille à côté, de le renforcer et de permettre l’extension de la société et de son site. Il est important d’avoir des développements de plateformes logistiques à proximité, puisqu’ensuite, en termes environnementaux, cela empêche de faire de longs trajets.

Nous avons également proposé en Comité, comme précisé dans le rapport, que le PLU veille à permettre l’installation de dispositifs d’énergie renouvelable – on pense notamment au photovoltaïque – sur l’extension envisagée du bâtiment, voire d’en insérer sur le bâtiment déjà existant qui n’en comporte pas encore, ce que nous ne pouvons pas imposer. Néanmoins, le Maire nous ayant répondu favorablement, nous en discuterons avec l’entreprise.

Concernant la commune de Montferrand-le-Château, il s’agit d’une modification simplifiée. Ce sont

vraiment des modifications mineures, si je puis me permettre de le dire ainsi, concernant les toitures-terrasses, la hauteur des clôtures, les règles relatives aux façades. Je ne rentre pas dans le détail, mais je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Toujours concernant la commune de Montferrand-le-Château, il y a une convention de financement des équipements publics. Le rapport a été modifié, car il y avait une petite coquille en commission. Il ne s'agit pas d'un PUP (Projet Urbain Partenarial), ce que nous faisons passer la plupart du temps. Dans ce cas, ce n'était pas possible pour des questions juridiques. Une convention a été passée entre la commune, Grand Besançon Métropole et l'aménageur de l'opération pour trouver des quoteparts entre chaque personne morale.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Je sou mets au vote les trois dossiers n°43, 44 et 45. Pour le rapport n°43, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Pour le rapport n°44, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Pour le rapport n°45, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°44 - Commune de Montferrand-le-Château – Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée**

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°45 - Commune de Montferrand-le-Château – Opération d'aménagement de la zone 1AU, Route de Besançon – Convention de financement des équipements publics**

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport**

**Rapport n°46 - CRR - Conditions de rémunération des intervenants dans le cadre des activités culturelles et pédagogiques du Conservatoire**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Souhaites-tu dire quelque chose ?

**M. MAURICE.-** Juste un petit mot pour préciser que c'est nouveau. Les tarifs des intervenants extérieurs étaient négociés avec chacun d'entre eux en 2022. Aujourd'hui, ils sont uniques pour tous.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°47 - CRR - Vote des tarifs liés aux recettes du Conservatoire pour l'année scolaire 2023/2024**

**M. RUYSSSEN.-** J'ajoute une petite correction au rapport. Sur la tranche du quotient familial CAF et le parcours d'enseignement, des augmentations varient de 1 %, à 57 € au lieu des 47 €.

**M. MAURICE.-** J'ajoute également qu'il y a une deuxième coquille qui concerne le deuxième tableau, les droits d'inscription 2023-2024. Pour les tarifs du Conservatoire, vous avez la tarification des droits d'inscription, la tarification des locations d'instrument et la tarification des espaces du Conservatoire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°48 - Championnat d'Europe de BMX - Attribution d'une subvention à Besançon BMX**

**M. MAURICE.-** Le montant de l'opération s'élève à 25 000 €. C'est une très belle manifestation sur Besançon, puisque nous accueillons le Championnat d'Europe de BMX. Vous avez le plan de financement. Tout le monde participe, ce qui est bien et ce qui permet d'avoir un beau budget pour cette manifestation.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

<b>Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement</b>
---

**Rapport n°49 - Autorisation de sollicitation de subventions pour la réhabilitation de la station d'épuration et l'installation d'un poste de refoulement à Torpes**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°50 - Autorisation de sollicitation de subvention pour l'interconnexion entre les réservoirs d'Osselle et de Torpes**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°51 - Convention avec la Communauté de Communes Doubs Baumoises relative à l'admission ou au rejet d'effluents domestiques des communes de Laissey et Roulans**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Bonne soirée.

**A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.**

Avis favorable unanime

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

*La séance est levée à 21h03.*